

## 23FIN190 – Correction de l'exercice 5

### EXERCICE 5

Le capital de la société Chemouni est composé de 10 millions d'actions, qui valent 5,00 euros.  
Le capital de la société Gouet est composé de 2 millions d'actions, qui valent 8,00 euros.

#### Travail à faire :

Quelle est la prime de fusion si :

- la société Chemouni offre deux de ses actions pour chaque action Gouet ;
- la société Chemouni offre deux de ses actions pour chaque action Gouet et qu'à l'annonce de l'opération, le cours de Chemouni baisse de 0,50 euro ;
- la société Chemouni offre 9,50 euros pour chaque action Gouet.

1) **Prime de fusion si la société Chemouni offre deux de ses actions pour chaque action Gouet.**

On a deux actions Chemouni à 5,00 € pour une action Gouet :

$$\Rightarrow \text{Prime offerte} = [(2 * 5,00) - 8,00] / 8,00 = 25 \%$$

2) **Prime de fusion si la société Chemouni offre deux de ses actions pour chaque action Gouet, sachant que le cours de Chemouni baisse de 0,50 €.**

On a deux actions Chemouni à 4,50 € pour une action Gouet :

$$\Rightarrow \text{Prime offerte} = [(2 * 4,50) - 8,00] / 8,00 = 12,5 \%$$

3) **Prime de fusion si la société offre 9,50 € pour chaque action Gouet**

Chemouni offre 9,50 € pour une action Gouet :

$$\Rightarrow \text{Prime offerte} = (9,50 - 8,00) / 8,00 = 18,75 \%$$